

Dernière mise à jour le 13 octobre 2021

Smic mensuel brut et net : 2 valeurs différentes sur l'année 2021

La publication d'un arrêté, au JO du 30 septembre 2021, a revalorisé de façon exceptionnelle le Smic horaire au 1er octobre 2021. En conséquence 2 valeurs différents sur Smic mensuel s'appliquent en 2021...

Sommaire

- SMIC mensuel brut et net
- Période 1er janvier au 30 septembre 2021
- Période 1er octobre au 31 décembre 2021
- Smic mensuel des salariés mineurs
- Période 1er janvier au 30 septembre 2021
- Période 1er octobre au 31 décembre 2021
- Évolution du salaire net depuis 2013
- Références

SMIC mensuel brut et net

Période 1er janvier au 30 septembre 2021

Au 1 ^{er} janvier 2021	Nb heures	Taux horaire	Valeurs
Salaire de base	151,67	10,25 €	1 554,58 €
Salaire brut			1 554,58 €
Cotisations salariales obligatoires		20,84%	323,98 €
Salaire net			1 230,61 €

Calculs réalisés sur la base :

1. D'une activité à temps plein et sur la durée légale ;
2. D'un taux de cotisations salariales minimales en 2021, d'un salarié non-cadre (hors mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire)

Période 1er octobre au 31 décembre 2021

Au 1 ^{er} octobre 2021	Nb heures	Taux horaire	Valeurs
Salaire de base	151,67	10,48 €	1 589,47 €
Salaire brut			1 589,47 €
Cotisations salariales obligatoires		20,84%	331,24 €

Salaire net

1 258,22 €

Calculs réalisés sur la base :

1. D'une activité à temps plein et sur la durée légale ;
2. D'un taux de cotisations salariales minimales d'un salarié non-cadre (hors mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire)

Smic mensuel des salariés mineurs

Un salarié de moins de 18 ans qui n'a pas encore 6 mois de pratique professionnelle dans sa branche d'activité peut percevoir un Smic minoré.

Période 1er janvier au 30 septembre 2021

Smic	Smic horaire brut	Smic brut mensuel (base 35h/semaine)
Salariés entre 17 et 18 ans (abattement de 10 %)	9,23 €	1.399,13 €
Salariés de moins de 17 ans (abattement de 20 %)	8,20 €	1.243,67 €

Période 1er octobre au 31 décembre 2021

Smic	Smic horaire brut	Smic brut mensuel (Base 35h/semaine)
Salariés entre 17 et 18 ans (abattement de 10 %)	9,43 €	1.430,52 €
Salariés de moins de 17 ans (abattement de 20 %)	8,38 €	1.271,57 €

Évolution du salaire net depuis 2013

Le tableau suivant vous rappelle les valeurs du Smic mensuel net, depuis 2013.

Les calculs ont été réalisés sur la base :

1. D'une activité à temps plein et sur la durée légale ;
2. D'un taux de cotisations salariales minimales d'un salarié non-cadre (hors mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire)

Années	Valeurs
2013	1.120,43 €
2014	1.128,70 €
2015	1.135,99 €
2016	1.141,61 €
2017	1.151,50 €
2018 (1 ^{er} janvier-30 septembre)	1.173,60 €
2018 (1 ^{er} octobre-31 décembre)	1.187,83 €

2019	1.204,20 €
2020	1.218,60 €
2021 (1 ^{er} janvier-30 septembre)	1.230,61 €
2021 (1 ^{er} octobre-31 décembre)	1.258,22 €

Références

Décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 portant relèvement du salaire minimum de croissance

Arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance, JO du 30 septembre 2021

<https://www.legisocial.fr/outils-gestion-rh-et-paie/fiche-paie-modele-bulletin-salaire.html> »